

## **Note de service**

**DESTINATAIRES : Pharmaciens communautaires de la région Chaudière-Appalaches**

**DATE : 7 novembre 2023**

**OBJET : Feuillet d'information pour les usagers recevant des biphosphonates IV ou le dénosumab**

---

Un feuillet d'information a été développé afin d'aider à informer les usagers qui reçoivent des biphosphonates IV ou le dénosumab.

Ce feuillet aborde l'importance des analyses de laboratoires requises et l'importance d'aviser le pharmacien communautaire de la date des rendez-vous d'administration, afin que ceci permette au pharmacien un délai suffisant pour effectuer les démarches d'approvisionnement et de vérification des analyses de laboratoires.

Les pharmaciens impliqués en clinique externe d'oncologie pourront remettre ces feuillets aux usagers et les pharmaciens communautaires sont aussi invités à les utiliser.

À titre de rappel, le protocole médical, précisant les analyses de laboratoires requises pour assurer la distribution sécuritaire par le pharmacien, est disponible sur le [site web du CRSP](#).

En espérant que ceci puisse éviter des situations où les usagers avisent le pharmacien communautaire à la dernière minute de leur rendez-vous pour l'administration de leur médicament.

En vous remerciant de votre collaboration,

« *Signature autorisée* »

Jean-Philippe Côté, pharmacien  
Chef adjoint aux soins pharmaceutiques,  
à l'enseignement et à la recherche  
Département régional de pharmacie  
CISSS de Chaudière-Appalaches

p.j. Feuillet d'information

c.c. Pharmaciens hospitaliers du CISSS de Chaudière-Appalaches

# LES BISPHOSPHONATES ET LE DÉNOSUMAB

Aredia<sup>MD</sup> (Pamidronate)

Zometa<sup>MD</sup> et Aclasta<sup>MD</sup> (Acide zolédonique)

Prolia<sup>MD</sup> et Xgeva<sup>MD</sup> (Dénosumab)

(ou un médicament générique similaire)



Vous recevrez prochainement l'un des médicaments énumérés ci-haut. Ces médicaments nécessitent des **prélèvements sanguins** (prise de sang) **AVANT** leur administration. Les prélèvements sanguins sont **necessaires** pour prévenir des **effets secondaires** qui peuvent être graves.

Le professionnel ayant prescrit le médicament aura aussi prévu les prises de sang requises.

Si ce n'est pas le cas, informez-vous à votre pharmacien communautaire.

Si vous n'avez pas eu vos prélèvements sanguins **avant** votre rendez-vous, il est possible que l'administration de votre médicament au CLSC soit **retardée ou annulée**.

**Deux semaines avant** votre rendez-vous au CLSC, avisez votre pharmacien communautaire afin qu'il puisse vérifier les **résultats** de vos prélèvements sanguins et vous servir votre médicament par la suite.

## QUAND DEVRIEZ-VOUS AVOIR VOTRE RENDEZ-VOUS DE PRÉLÈVEMENT?

**Aredia<sup>MD</sup> (Pamidronate)**

**Zometa<sup>MD</sup> (Acide zolédonique)**

**Xgeva<sup>MD</sup> (Dénosumab)**

- Dans les **7 à 30 jours avant** l'administration du médicament.
- Le choix du délai sera déterminé par un professionnel selon le fonctionnement de vos reins.

**Aclasta<sup>MD</sup> (Acide zolédonique)**

- Dans les **3 mois avant** l'administration du médicament.

**Prolia<sup>MD</sup> (Dénosumab)**

- Dans la **dernière année** avant l'administration du médicament.
- Un professionnel pourrait aussi prévoir un prélèvement **10 à 14 jours après** l'administration du médicament selon le fonctionnement de vos reins.

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches

Québec

COM-2023-100